

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : Mme DURNERIN - M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rues Berlier et des Péjoces, quai Etienne Bernard - Déclassement du domaine public communal d'emprises foncières - Engagement des formalités administratives préalables

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'emprises foncières situées rues Berlier et des Péjoces, ainsi que quai Etienne Bernard.

La Ville est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 47, rue Berlier, actuellement occupé par des services municipaux, auquel s'ajoute un petit parking public en bordure de cette voie.

Les services concernés seront relocalisés prochainement sur le site du 11, rue de l'Hôpital. Cet ensemble immobilier pourra faire l'objet d'une cession, ne présentant plus d'utilité pour la Ville, dans le cadre de la démarche globale engagée afin de rationaliser son patrimoine. Cet objectif d'optimisation vise à ne conserver la propriété que des seuls biens immobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services offerts à la population et aux besoins des activités de la Ville, dans le cadre de ses compétences et de ses missions.

Afin de favoriser la future vente de cette propriété et d'offrir les meilleures conditions pour une opération de rénovation urbaine et architecturale de qualité, il est nécessaire au préalable de procéder au déclassement du domaine public de l'emprise à usage de parking public. Il est souligné d'ailleurs que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V.) prévoit pour ce site des zones constructibles en bordure de la rue Berlier, afin de reconstituer un front bâti.

Ce parking, d'une capacité d'environ vingt places, est principalement utilisé par des usagers se rendant dans les services de la Ville et la disparition des emplacements due à sa fermeture devrait être facilement absorbée par l'offre en stationnement du quartier.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal de cette emprise à usage de parking, d'une superficie d'environ 725 m², préalablement à sa cession.

Par ailleurs, dans le cadre de la régularisation de l'emprise foncière de la rue en Treppey, il est envisagé un échange de terrains avec le propriétaire de la parcelle cadastrée section CN n°108 afin d'acquérir une emprise intégrée à la voirie communale, d'une superficie de 47 m², et de lui céder une surlargeur du trottoir située rue des Péjoces, d'une superficie de 20 m², sans intérêt pour la Ville dans la mesure où le cheminement piétonnier est préservé. Il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une emprise à usage de trottoir, d'une superficie de 20 m², préalablement à sa cession.

Il est enfin proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une emprise d'une superficie d'environ 42 m², située 3, quai Etienne Bernard. Cette emprise constitue un excédent de voirie et sera, à terme, intégrée à l'opération de restructuration urbaine du « Pont des Tanneries » .

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal des emprises foncières situées rues Berlier et des Péjoces, ainsi que quai Etienne Bernard, telles que décrites dans le rapport et représentées sur les plans annexés à ce dernier ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ